

**Arrêté du Maire de Pompey**

**Portant autorisation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la commune de Pompey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1.  
Vu le Code de la route.  
Vu le Code de la voirie routière.  
Vu les articles L.2121-1, L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques (CG3P).  
Vu la demande présentée par l'entreprise SOBECA, sise ZI route de Bouxwiller 67330 IMBSHEIM, en date du 11 avril 2023, qui souhaite stocker vingt mats d'éclairage public dans le cadre d'un chantier VNF du 5 juin au 16 juin 2023,  
Vu la nécessité de les stocker sur le parking communal situé avenue Gambetta à Pompey,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et des intervenants pendant les travaux,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'entreprise SOBECA est autorisée à stocker 20 mats d'éclairage public sur le parking communal situé avenue Gambetta (place du marché), du lundi 5 juin au vendredi 16 juin 2023, dans le cadre d'un chantier de renouvellement de l'éclairage public de l'écluse de Pompey/Frouard par VNF.

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits sur la zone concernée qui sera matérialisée avec des barrières pendant toute la durée du chantier.

**Article 3 :** L'entreprise sera chargée de la mise en place d'une signalisation routière adéquate ainsi que de la sécurité aux abords du chantier.

**Article 4 :** La livraison des mats ne devra pas être effectuée les jeudi 8 et 15 juin 2023, jours de marché hebdomadaire.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 6 :** M. le commandant de la Brigade autonome de Frouard, la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé(e).



Fait à Pompey, le 14 avril 2023

Le Maire,

  
Laurent TROGRLIC

**Destinataires :**  
Gendarmerie  
Police Intercommunale  
Recueil des actes administratifs  
Affichage  
Entreprise SOBECA

Publié par voie électronique le 19/04/23